

COMITÉ DU LABEL DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 19 juin 2015 - N°366/Label/L201

AVIS DE CONFORMITĒ

Rectificatif au 29 septembre 2016

Enquête « Budget de Famille » 2016-2018

Service producteur: Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des ressources et des conditions de vie des ménages

Opportunité : avis favorable émis le 29 avril 2014 par la Commission Démographie et questions sociales

Réunion du Comité du label du 6 mai 2015 (formation Ménages)

L'enquête s'inscrit dans la succession des enquêtes Budget de famille, réalisées par l'Insee tous les 5 ans environ depuis 1979. La précédente enquête date de 2010-2011.

L'enquête Budget de famille vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage en enregistrant la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté. Seules les dépenses socialisées (éducation et santé notamment) y échappent en grande partie puisque ne donnant pas lieu à débours des ménages.

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : sont enregistrés leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature européenne d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation finale effective de biens et services au sens des Comptes Nationaux : impôts et taxes, primes d'assurances, achats de logements, gros travaux dans le logement, transferts inter-ménages, achats de biens d'occasion, et remboursements de crédits notamment.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur ou une autre personne (disposition d'un logement, d'un véhicule, fourniture gratuite d'électricité, de gaz...).

L'enquête entend mettre les ressources des ménages en regard de leurs dépenses. Les ressources seront collectées sous deux formes : par questionnement direct du ménage sur les différentes ressources dont il bénéficie (revenus imposables ou non, prestations sociales, sommes provenant d'autres ménages, ressources exceptionnelles) et par appariement avec les fichiers fiscaux et sociaux.

Les enquêtes "Budget de Famille" fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services : elles contribuent donc à mettre au point le compte des ménages des comptes nationaux, ainsi que les pondérations de l'indice des prix à la consommation ; elles complètent la mesure (annuelle) de la consommation agrégée par la Comptabilité nationale par une mesure effectuée au niveau microéconomique¹ ; elles procurent des données de cadrage pour des enquêtes spécialisées abordant les dépenses dans des domaines particuliers (alimentation, loisirs, biens durables, logement...).

.../...

¹ Rendant possible, entre autres, l'élaboration (en cours) de comptes par catégorie de ménage, la production d'indices catégoriels de prix à la consommation ou des exercices de micro-simulation.

L'enquête est réalisée sous la direction d'un comité de pilotage interne à l'Insee. Son objectif est de rester aussi proche que possible, dans le questionnaire comme dans le protocole, de l'enquête 2010-2011, même si le comité d'exploitation de cette précédente édition a été consulté pour émettre d'éventuelles demandes d'évolution de la part des utilisateurs.

L'enquête concerne tous les ménages² de France métropolitaine et des Dom, y compris Mayotte. Les ménages sont tirés au sort dans l'échantillon-maître constitué à partir des enquêtes annuelles de recensement. L'échantillon est calibré pour une cible de 10 000 ménages répondant en métropole et de 1 000 ménages répondant dans chacun des cinq Dom.

L'enquête s'étend de septembre 2016 à septembre 2017³ et se déroule en deux visites auprès de toutes les unités de vie du ménage. La durée de chaque visite, fonction du nombre des dépenses du ménage, est d'une heure en moyenne. L'enquêteur interroge en face à face la personne la plus au fait des dépenses du ménage selon un questionnement assisté par ordinateur portable. En outre, lors de la première visite, chaque membre du ménage de 14 ans ou plus se voit remettre un carnet de comptes : il lui est demandé d'y noter toutes ses dépenses pendant une semaine. La tenue du carnet de comptes est relativement astreignante mais cette contrainte est atténuée par la possibilité, pour les enquêtés, de se contenter de coller dans le carnet les tickets de caisse.

Des tableaux de résultats⁴ seront publiés via le site de l'Insee ou son service de réponse à la demande. La proximité des questionnaires et du protocole de l'enquête avec ceux de la précédente édition devrait permettre de reconduire à l'identique une large part des traitements statistiques réalisés et donc de réduire les délais de diffusion des données.

Un fichier de production et de recherche sera mis à disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Quetelet. Ce fichier ou des extraits de ce fichier seront transmis à d'autres organismes publics (services statistiques ministériels, Eurostat) ou privés (bureaux d'études) dans le cadre de conventions spécifiques ou de licences d'usage.

Justification de l'obligation : « En 2010, des efforts importants d'allègement de la charge de l'enquête ont été consentis (passage à deux visites, réduction de la durée de tenue du carnet de compte à une semaine). Ces modifications ont contribué à améliorer le taux de réponse (69 % en 2010-2011), ce qui justifie la reconduction du protocole. La demande d'obligation s'attache à souligner l'importance de mobiliser tous les outils disponibles pour porter aussi haut que possible le taux de réponse». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

En préambule :

Réalisée depuis près de 60 ans, et plus régulièrement depuis plus de 35 ans, l'enquête « Budget de Famille » est l'enquête de référence pour déterminer les structures de consommation et les comparer selon les différentes catégories de ménages. La version 2016-2017 reste dans le prolongement des enquêtes précédentes et reconduit sans changement notable le questionnaire et le protocole de l'enquête réalisée en 2010-2011.

Chaque pays de l'Union européenne, disposant d'un système statistique moderne, réalise des enquêtes sur le budget des ménages. Il n'existe pas actuellement de règlement européen, mais un accord informel de type « gentlemen agreement » entre la plupart des pays de l'Union européenne et Eurostat, visant à l'actualisation des données de budget environ tous les cinq ans. Depuis 1993, Eurostat a publié un guide de recommandations ; l'enquête française est conforme à ce guide.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2

² Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.

³ La décomposition de la collecte en 6 vagues de 8 semaines permet d'assurer une représentation équilibrée de chaque période de l'année.

⁴ Seulement au niveau France entière et éventuellement ZEAT (zones d'aménagement du territoire), la réprésentativité n'étant pas assurée aux niveaux géographiques plus fins (régions...).

Mentions générales :

Le Comité du label prend note des travaux d'harmonisation déjà réalisés entre les pays européens, sous l'égide d'Eurostat, à la fois sur le plan de la méthodologie et sur celui du protocole de collecte. Le Comité encourage le service à les poursuivre.

Le Comité rappelle la vigilance à observer vis-à-vis des utilisateurs sur les conditions d'utilisation des données de l'enquête : il incite le service à bien rappeler que les comparaisons en niveau ne sont pas l'objectif de l'enquête. L'enquête sert principalement à effectuer des comparaisons de ces structures entre catégories de ménages, ou encore à calculer des coefficients budgétaires. Le Comité encourage par ailleurs le service à poursuivre les travaux de comparaison avec les données de la comptabilité nationale dans le cadre des groupes de travail existants.

Le Comité note que, malgré l'absence de concertation formalisée, il existe des échanges constants entre les différents utilisateurs de données et il encourage le service à continuer à être à l'écoute des différents besoins.

Dans l'hypothèse où les recommandations européennes se traduiraient par des textes, le Comité demande de bien faire valoir la position de la France, notamment par rapport aux contraintes de calendrier, en particulier sur les objectifs de qualité qui nécessitent des traitements aval relativement longs.

La représentante de la CFDT a formulé plusieurs remarques liées à l'utilisation de l'enquête. Ces interrogations et/ou suggestions ont été transmises au service qui a, depuis lors, répondu aux questions posées.

Sur le futur des enquêtes, le Comité prend acte des intentions du service en vue de la réalisation d'une enquête expérimentale par Internet et il souhaitera l'examiner le moment venu. De même, dans l'hypothèse où des post-enquêtes devraient être réalisées, le Comité demande que les questions ad hoc soient insérées à la fin du questionnaire de l'enquête principale et que, dans cette hypothèse, le service présente ces post-enquêtes lors d'une prochaine séance du Comité du label.

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

Méthodologie:

Échantillon : le Comité du label prend note des nouvelles spécifications d'échantillonnage qui ont pour objectif de mieux anticiper le temps de collecte assuré par chaque enquêteur en fonction de la taille des ménages.

Traitements aval : le Comité encourage le service, à la fois à tester sur l'enquête précédente et à mettre en œuvre sur l'enquête à venir, des mécanismes de correction de la non-réponse par groupe de réponses homogènes, avant calage. Pour les opérations de calage sur marges, il invite également le service à tester le recours à d'autres sources de marges, en s'inspirant des préconisations du groupe « Marges ». Le Comité invite enfin le service à analyser finement la répartition temporelle par semaine des carnets (et non pas seulement par vague), et à en tirer éventuellement des conséquences sur les procédures de redressement à mettre en œuvre. Une note méthodologique devra être adressée au Comité lorsque ces procédures auront été finalisées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 3

Protocole de collecte : lettres-avis, dépliant et questionnaire

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

Compte tenu des nombreuses remarques relatives aux lettres et au questionnement, le Comité demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis et du questionnaire.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Budget de Famille » 2016-2017 et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

Ce label est valide pour les années 2016 et 2017

La Présidente du Comité du label de la statistique publique

Chantal MADINIER

Le 29 septembre 2016

Après échanges avec le service producteur, le Comité du label de la statistique publique a décidé de prolonger l'avis de conformité actuel (2016-2017) pour l'année 2018, compte tenu de la réalisation de l'enquête à Mayotte légèrement décalée par rapport à celle conduite en métropole et dans les autres DOM.

Le Président du Comité du label de la statistique publique

Benjamin Camus